

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les protestations s'élevaient contre une mesure qu'il faudra tôt ou tard rapporter. — La liberté du travail en Soviétique.

Une revue de presse, des informations ?... Vous en réclamez le maintien ou plutôt le rétablissement dans le programme quotidien des émissions radiophoniques !... Votre protestation part d'un bon naturel. Mais, vous savez, pour celles qu'on nous dispensait depuis deux ans, tout regret est superflu et nous n'avons pas perdu grand-chose à leur suppression. Et je peux même vous assurer que, sans attendre la récente décision du gouvernement, de très nombreux auditeurs se les étaient déjà supprimées à eux-mêmes.

C'est vrai ! La perte n'était pas grande pour les auditeurs ! Cette remarque est juste, mais ce n'est pas nous qu'elle s'adresse !

Le Front populaire a gâté tout ce qu'il a touché. La revue de presse qu'il donnait n'était pas pour renseigner l'opinion, mais pour la tromper. Elle consistait, suivant la méthode fasciste, à étouffer la voix des opposants, à ôter la parole à tous les non-conformistes. Silence aux hérétiques !... Seuls pouvaient se faire entendre les dévots prosternés du culte officiel, les thuriféraires gagés et gogues du pouvoir, les courtisans des maîtres de l'heure, ceux qui admiraient à tant la ligne, prodiguant la louange aux puissants et l'insulte aux vaincus. Honneur et gloire au message triomphant !

Où, pendant cette période radio-phonique, les sans-filistes ont connu ce beau régime par quoi nos apprentis-dictateurs se préparaient à la dictature intégrale dont ils rêvent et où ce n'est pas seulement la parole qu'ils enlèveraient aux contradicteurs ! Ils faisaient chanter à la voix des ondes un cantique en leur honneur auquel ne prenaient part que les chœurs patibulaires : L'Humanité, Le Populaire et autres choristes officiels.

On comprend de reste que les citoyens d'esprit libre et fier qui n'aimaient pas d'être traités comme des infirmes du cerveau ou comme des serfs soviétiques aient fini par en être dégoutés. Le chef d'orchestre invisible du concert quotidien pouvait, certes, les empêcher d'entendre ce qui déplaçait au Front populaire, mais il n'était tout de même pas encore en mesure de les obliger à écouter ce qui lui plaisait. Et, le moment venu, ils tournaient le bouton se refusant à subir une propagande déshonorante pour ceux qui la faisaient autant que méprisante pour ceux à qui elle était destinée !

Est-il besoin de dire qu'en réclamant le rétablissement des informations et de la revue de presse, ce n'est pas un retour à cet étrangement de la liberté que nous demandons ? Nous n'imaginons même pas qu'on use de représailles, si légitimes qu'elles puissent paraître, en soumettant les tyrannaux d'hier au régime qu'ils ont eux-mêmes pratiqué.

Non. Pour être utile et intéressante, pour être digne du peuple français cette revue de presse doit être impartiale et librement ouverte à toutes les opinions. Commentaires, discussions, polémiques, elle doit rapporter fidèlement le mouvement des idées.

En nous en croyons notre confrère de l'ère Nouvelle, les associations d'usagers, de techniciens, de collaborateurs de la radio critiquent la récente décision. Il écrit : « Le comité interfédéral de la radio-diffusion, qui groupe le Syndicat national des journalistes confédérés et le syndicat national du personnel technique et administratif de la radio-diffusion, a voté un ordre du jour blâmant une mesure qui constitue une atteinte directe à la liberté de la presse. Il demande le rétablissement à la radio des revues de presse qui font aux journaux, aux journalistes et aux idées qu'ils représentent une publicité de bon aloi et qui ont l'avantage, si elles sont objectives et il faut qu'elles le soient, d'offrir au public un reflet de toutes les opinions. »

Ainsi les protestations s'élevaient contre une mesure que ne justifie aucun intérêt respectable, qui blesse des

intérêts supérieurs et qu'il faudra tôt ou tard rapporter. Il vaudrait mieux que ce fût tôt.

Récemment, au Congrès de la Fédération Internationale Syndicaliste tenu à Oslo, M. Jouhaux proposait l'admission des syndicats soviétiques. Sa proposition fut repoussée par l'unanimité du Congrès, moins ledit M. Jouhaux et le représentant de l'Espagne. Le syndicalisme en Russie soviétique n'est qu'une farce grossière. Il n'y a dans ce pays que tyrannie et oppression et la liberté syndicale n'y existe pas plus que la liberté tout court. Les représentants des syndicats britanniques et américains, approuvés par tous les autres, répliquèrent à M. Jouhaux qu'ils ne faisaient aucune différence entre le fascisme et le communisme.

Ce qu'est le régime du travail en Soviétique, un extrait de la revue « La justice soviétique » nous en donne une idée. Il y est écrit, entre autres choses, cette monstruosité :

« Selon notre Constitution, si cha- que citoyen a le droit au travail, « chaque citoyen A LE DEVOIR DE « MÉRITER LA CONFIANCE POLITI- « TIQUE et la confiance comme pro- « ducteur. »

En vertu de quoi les directeurs d'entreprises révoquent les employés ou ouvriers pour « perte de confiance ». Et avec cette mention sur son livret de travail, le révoqué ne trouve à s'employer nulle part. Il est condamné au chômage à perpétuité... au chômage sans secours !

Centre cette ignominie aucun syndicat soviétique n'a jamais protesté. Et pour cause !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Duels de femmes

On chuchote au Palais que deux jeunes avocates sont allées sur le pré autre jour. Non pas pour y étaler leurs grâces qui sont réelles, mais pour se donner un coup d'épée qu'elles se sont épargné, du reste, leurs témoins, également féminins, étant parvenus, sur le terrain à calmer leur ardeur belliqueuse et même à les réconcilier. Tout est donc bien qui finit bien.

Sur la cause de la querelle, tirons le voile ; il ne s'agissait pas d'un différend sur le droit, mais d'une question dans laquelle le bâtonnier lui-même n'a pas pu à voir que quiconque. Fermo donc les oreilles et les yeux et, puisque l'affaire est aujourd'hui rayée du rôle, pour parler comme les gens de robe, exprimons le souhait qu'elle ne crée pas un précédent.

Sans doute, le côté romantique d'un duel peut séduire la femme, cependant, nous serons tous d'accord pour penser qu'elle a commis, depuis une vingtaine d'années, assez d'excentricités sans y ajouter celle-là. Au surplus, elle n'innove pas et cela suffira peut-être à la détourner de ce genre de sport, en dehors des désagréments qu'il présente. En effet, on a connu, au XVIII^e siècle, un certain nombre d'escrimeuses qui n'étaient pas toutes des mazzettes. Elles appartenaient, le plus souvent, au monde du théâtre et se battaient entre elles, comme firent la Beaumais et la Beaupré, mais il arriva à l'actrice de l'Opéra, Mlle Maupin, de provoquer un baryton de ses camarades et de le rosser à coups de canne, parce qu'il avait traité le cartel de plaisanterie. Elle fit pire une autre fois. Déguisée en homme, à sa coutume, elle chercha querelle à trois gentilhommes qu'elle blessa l'un après l'autre.

En ce temps-là, pourtant, le duel était interdit, ce dont on ne s'inquiétait guère, et les femmes du monde ne dédaignaient pas, à l'occasion, de mettre flamberge au vent pour régler des griefs qui n'étaient pas toujours moraux. C'est ainsi qu'en 1760 Mesdames de Neste et de Polignac se battirent au pistolet pour les beaux yeux du duc de Richelieu qui comptait alors soixante-quatre printemps, mais dont les succès sentimentaux étaient encore célèbres. La seconde coupe un bout de l'oreille de la première ; la rivalité des deux élégantes n'en cessa pas pour cela. On vit, à la même époque, deux grandes dames, l'une française, l'autre polonaise, se couper la gorge pour un chanteur de l'Opéra, ce qui fit à l'époque un joli scandale. Le roi fit expulser l'étrangère ; l'autre, après querelle, fut enfermée dans un couvent. Mais le duel de femme le plus original fut certainement celui de deux américaines, Miss Kellelt et Miss Lyons. Cette dernière, doctoresse, avait inventé une médication composée de poisons violents, à dose variable, suivant la maladie. A la suite d'attaques de presse pro-

Informations

Les revendications des fonctionnaires

Le Conseil national extraordinaire de la Fédération générale des Fonctionnaires s'est réuni dimanche.

M. Laurent, secrétaire général de la Fédération, a fait un long exposé sur l'action de la Fédération dans le domaine des traitements de la réforme du statut des auxiliaires et des revendications morales de l'ensemble des fonctionnaires.

Il a terminé en exprimant sa conviction que les fonctionnaires seraient obligés un jour prochain d'agir comme leurs camarades de l'industrie privée pour obtenir que leurs revendications soient satisfaites et pour empêcher le retour à l'état de misère qu'ils ont connu jadis.

En cas d'attaque

M. Bressol, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées du département de la Seine, a indiqué au Conseil général ce qui a été fait pour l'évacuation rapide de la population parisienne en cas de guerre.

« A l'heure actuelle, a-t-il dit, on pourrait évacuer en cinq heures la totalité des voitures automobiles qui doivent quitter la région parisienne en cas d'attaque aérienne. Il serait, bien entendu, nécessaire d'établir des « sens uniques », mais cette mesure ne présente rien d'impossible. »

Après 24 ans de silence !

Après un silence de vingt-quatre ans, les bourdons de la cathédrale de Reims ont sonné samedi pour la première fois. A l'instant précis où le cardinal-archevêque devient le cardinal légat, vingt-deux sonneurs bénévoles lancent en volées jusqu'à 10 kilomètres à la ronde les grandes voix qui se sont tuées depuis un quart de siècle : celle du bourdon de volée, qui porte le nom de son fondateur et surtout celle de « Charlotte », baptisée en 1570 par le cardinal de Lorraine.

Le retrait des volontaires en Espagne. Le plan de retrait des volontaires, approuvé cette semaine par le comité de non-intervention, est maintenant entre les mains des autorités nationalistes de Burgos.

On présume que le gouvernement espagnol en a également pris connaissance. Mais ce point n'est pas encore confirmé en raison de la difficulté et des retards dans les transmissions télégraphiques.

On sait que ce document doit être publié dans la journée de lundi sous forme de Livre Blanc.

Les difficultés germano-polonaises

La presse allemande déplore vivement que le ministère des affaires étrangères de Pologne ait refusé à plus de 1.200 membres de la minorité allemande, le visa pour se rendre à la grande fête nationale de gymnastique de Breslau.

Le nombre des Allemands de Pologne autorisés par le gouvernement de Varsovie à se rendre à Breslau est à peu près de 300. On laisse entendre, du côté allemand, que le Reich demandera des explications par la voie diplomatique.

Le sort du docteur Schuschnigg

Le correspondant du « Daily Telegraph » à Berlin mande à son journal que, dans les milieux nazis, l'on s'attend à ce qu'une déclaration relative au docteur Schuschnigg soit faite pendant le congrès de Nuremberg, en septembre.

L'ancien chancelier d'Autriche, et ses collaborateurs les plus en vue auront sans doute à répondre de l'accusation de haute trahison.

Les événements de Palestine

Un communiqué officiel annonce que, durant la semaine qui prend fin, le nombre des victimes des troubles palestiniens s'est élevé à 52 arabes tués et 155 arabes blessés.

D'autre part 12 juifs ont été tués et 13 blessés.

Les communautés arabes sont furieuses des attaques israéliennes et il est à craindre que des représailles sanglantes ne soient organisées, dès demain, contre tous les secteurs israéliennes.

Attentat contre M. Roosevelt

Un attentat a été commis contre le Président Roosevelt, alors qu'il se rendait à la gare. Un individu, armé d'une matraque, est parvenu à se glisser entre les cordons de police. Un détectif, qui se trouvait debout sur le marchepied de la voiture présidentielle, le voyant courir voqués par Miss Kellelt, des témoins furent échangés ; l'arme choisie fut l'un des élixirs de Miss Lyons dont l'une des combattantes devait avaler un verre. Le sort désigna Miss Kellelt qui fut brèvement la mixture. Elle fut prise de convulsions atroces, resta deux jours dans le coma puis revint à elle, radicalement guérie d'une maladie d'intestins dont elle souffrait depuis trois ans.

Daniël BRICE.

vers la voiture de M. Roosevelt, sauta du marchepied, bondit sur l'homme et le maîtrisa après une courte lutte.

En entendant du bruit, M. Roosevelt tourna la tête et fronça les sourcils ; mais revenant aussitôt de sa surprise, il se tourna en souriant vers la foule en agitant son chapeau, et la voiture poursuivit sa route.

L'agresseur est un déséquilibré, qui avait déjà été expulsé du Capitole de Washington pour avoir versé un sac de plumes sur la tête du ministre de la marine américaine.

Les inondations japonaises

Le nombre des victimes des inondations dans la préfecture Hyogo a augmenté.

Les rapports reçus au Ministère de l'intérieur, samedi soir, indiquent un total de 416 morts jusqu'à ce jour, dont 347 à Kobé.

Le nombre des blessés se monte à 2.592 dont 2.338 à Kobé.

Il y a en outre, 390 disparus.

Le service de secours poursuit activement ses travaux dans les régions dévastées par l'inondation.

EN PEU DE MOTS...

— La veuve Becker, inculpée de nombreux empoisonnements, condamnée à mort par la Cour d'assises de Liège, s'est pourvue en Cassation.

— On annonce que pour l'année 1938, le chiffre d'exportation des vins de France dépassera 1 million d'hectolitres au lieu de 860.000 hectolitres en 1937 et 822.000 hectos en 1936.

— On prête à M. Daladier, président du Conseil, l'intention de prononcer prochainement un discours dans lequel il insistera à nouveau sur la nécessité, pour tous les Français, d'un effort à accomplir.

— Les inspecteurs du service des recherches ont découvert 3.000 kilos de tabac de contrebande à bord d'une péniche belge, chargée de charbon.

— Des inondations ont ravagé les régions voisines d'Erzindjian, notamment la localité de Koleric, en Turquie. On compte, actuellement, 19 morts, mais plusieurs habitants manquent.

— M. Albert Sarraut, ministre de l'intérieur, a inauguré, dimanche à Puyvalador (Pyrénées-Orientales), le monument élevé à la mémoire de Joachim-Estrade, fondateur de « La Société Méridionale de Transport des Forces ».

NOS ÉCHOS

Paysan de France.

Père Mathurin. — Si c'est pas une pitié quand même ! Ces beaux épis ! Pensez qu'ils veulent tourner ça en essence !

Mathurin fils. — C'est bien obligatoire, mon père, puisque la France en a trop, de blé.

Père Mathurin. — De trop ? De trop ? Comme si un pays en avait jamais trop, de blé. Le blé, c'est le pain et le pain, c'est la vie. Il est vrai que maintenant le pain n'est même plus à la mode. Jusqu'à la Mathurine, depuis qu'elle a été voir son médecin, qui n'en mange plus rapport à l'estomac... Jusqu'à la fiancée, la Brigitte, qui se prive de sa tartine du matin pour garder « sa ligne ». Et dire qu'au lieu d'une belle miche croustillante nous aurons ce liquide pestilenciel qu'on met dans vos moteurs.

Mathurin fils. — Que voulez-vous, mon père, c'est le progrès. Notre époque nous entraîne à composer des produits synthétiques. Voyez les Allemands.

Père Mathurin. — Appelez-les donc les Boches ; ça leur va mieux. C'est que, justement, je n'ai rien de commun avec eux, moi. Je suis un Français ; un vrai de la Beauce. J'appelle un chat un chat. Je me fiche pas mal de tes produits synthétiques, comme tu dis.

Mathurin fils. — Synthétiques si tu veux. Mon grand-père avec son blé faisait du pain et son père de même. Et je ferais comme eux jusqu'à ma mort. Tu vois comme il ondule. Chaque épi baisse doucement la tête... et tous les bleuels... les coquelicots aussi. On croirait, ma parole qu'ils disent tous oui pour me donner raison. — Marthe Lacroche.

On n'est pas si méchant.

Avant de donner le détail des décrets, le ministère des Finances communique une simple nomenclature des mesures prévues. Sur ce texte officiel on lisait notamment :

« Mesures concernant : la répression de la fraude fiscale ; le bague... »

Toutefois, renseignements pris, il s'agissait de deux décrets parfaitement indépendants l'un de l'autre et il n'était nullement question d'envoyer à la Guyane les mauvais contribuables !...

Taxes.

— Le juge lui a infligé une amende de 20 fr. 50 pour avoir giflé M. Dupont en public.

GAMBETTA ET SES AMIS

Si le nom prestigieux de Gambetta vole encore sur les lèvres de tous les Français, « c'est qu'il est peu de cités en France qui ne possèdent une voie publique portant ce nom. Sur les divers points du territoire, des monuments ont été élevés à la mémoire du héros de la Défense Nationale, fondateur de la Troisième République : il n'est pas de nom illustre plus répandu ».

Ainsi s'exprime M. Emile Labarthe, dans le nouveau livre qu'il vient de faire paraître : « Gambetta et ses amis ». (1). Mais il ajoute aussitôt : « Par une sorte de paradoxe bien humain, mais quelque peu humiliant, Gambetta est cependant presque inconnu de notre génération » — injustice profonde, ingratitude douloureuse que M. Emile Labarthe a tenu à réparer.

Il appartenait, en effet, au secrétaire général de la « Société Gambetta », à l'auteur de « la Liberté créatrice », de « Socialisme », à celui qui tant de fois, depuis tant d'années, avec un rare talent de plume et de parole, défendit la doctrine éminemment française du libéralisme politique et économique, de retracer la vie et l'œuvre de l'homme d'Etat si français et si passionnément libéral dont il n'a jamais cessé de s'inspirer.

M. Emile Labarthe a réussi au-delà peut-être de ce qu'il espérait.

Prenant presque à sa naissance le fils du petit épicier de Cahors, il nous fait assister à la formation intellectuelle et politique de Gambetta, nous montre comment l'étude et la fréquentation des hommes exaltent en lui ses qualités et ses vertus foncières de latin, assurent ses premiers succès et font de lui l'avocat vengeur qui, à la barre, dans l'affaire Delescluze, se dresse contre l'Empire qu'il attaque « à coup de tonnerre ».

C'est ensuite la guerre, Sedan, le 4 septembre, le gouvernement de la Défense Nationale confié au tribunal, à celui qui ne veut pas désespérer de la patrie, et qui, dans la défaite, par un effort surhumain, aura du moins sauvé l'honneur et réservé à l'avenir les imprescriptibles réparations de droit.

Puis, dans le cadre d'une République qu'il veut asséoir sur des fondements inébranlables, c'est la prompte, l'étonnante libération du territoire, c'est le rapide et magnifique redressement du pays.

Conseil écouté, aimé de la Nation, disciple de Descartes et de Montesquieu, hostile aux doctrines niveleuses de Rousseau d'où Karl Marx et plus tard Lénine tireront les leurs. Gambetta veut et construit une République de liberté, éprise à la fois de réalité et d'idéal, mais éloignée des idéologies fumeuses qui, s'égarant dans les nuages, nous laissent ensuite retomber brutalement sur la terre et nous livrent sans défense aux excès du jacobinisme, aux abus de l'absolutisme.

Profondément attaché à l'éducation du peuple, Gambetta entend qu'on l'écarte des chimères pernicieuses, destructrices de la liberté, et que, transposant dans la vie pratique et politique, la méthode antérieure, où l'on enseigne « à diviser les difficultés en autant de partis qu'il se pourra, afin de les mieux résoudre », c'est-à-dire « à sérier les questions ».

Méthode positive, « opportuniste » dirions-nous, la seule à la vérité qui soit féconde, à l'épreuve des faits qu'elle ne méconnaît pas, mais ordonne, canalise et met au service de l'idéal qui, à son tour, les colore et les harmonise en vue d'une fin suprême : le bien de la Patrie, assuré dans l'ordre intérieur et la paix extérieure.

Hostile à toute persécution religieuse, attaché à la liberté de conscience comme à toutes les autres libertés, Gambetta cependant et à cause même de son libéralisme s'opposera aux empiètements du spirituel sur le temporel, continuant ainsi l'effort gallican poursuivi à travers les siècles par la monarchie et la Révolution, et appuyé par Bossuet lui-même dans sa « Déclaration des Quatre articles ».

Une France républicaine éclairée, heureuse, tel est donc le rêve que Gambetta voulait réaliser : il y parvint pour une partie qui n'est pas petite.

Mais la France, « le plus beau royaume sous le ciel », est entourée de rivaux jaloux, d'ennemis d'hier, peut-être de demain et de toujours.

Gambetta la veut donc forte, militairement et diplomatiquement. C'est pourquoi il s'applique à la formation d'une armée solide et préconise une politique d'alliances où l'Angleterre tiendrait la première place.

« Il faut, écrit M. Emile Labarthe, conserver la mémoire des paroles prophétiques que le grand homme faisait entendre en 1878, à la Tribune du Parlement :

« Les intérêts de la France et de l'Angleterre, disait-il, les deux pays les plus libéraux, les plus industriels, les plus productifs, les plus riches de l'Europe, sont si intimement liés que le retour de l'Angleterre à une politique moins étroite fait sortir en même temps les deux pays de l'isolement dans lequel ils se trouvent ».

C'est sur cette citation, d'une opportunité si actuelle, que je veux terminer cette trop brève analyse du beau livre de M. Emile Labarthe, si riche d'idées, de faits, de documents, écrit d'une plume à la fois précise et éloquente.

Lisez « Gambetta et ses amis », vous enrichirez votre esprit ; vous ajouterez à votre expérience celle du tribun et de l'homme d'Etat, en même temps que vous rendrez un juste hommage au grand patriote mort trop tôt, qui fonda la 3^e République.

R. EMILE-LAURENT.

(1) Gambetta et ses amis, par Emile Labarthe. Edition des Presses Modernes, Paris, 1 vol., 18 francs.

— Et pourquoi ne l'avez-vous pas prise ?

— Parce qu'on me regardait...

Succession. — Quelle est la personne la plus âgée du village ? questionne le nouveau maire.

— Ma foi, y en a plus, répond le greffier. La centenaire est morte avant-hier.

LE LISIÈRE.

Chronique du Lot

La Diane du Quercy

GRANDE FÊTE ESTIVALE
AUX FONTENELLES

Grâce au généreux et fastueux accueil de Mme Alice Lapeyre, de M. Pierre Bertin, créateurs du Stic B., propriétaires du château des Fontenelles, la Diane a sa maison des champs... « Les Fontenelles... » ce nom devient pour la Diane du Quercy synonyme de Cordialité généreuse et franche... faste du décor... simplicité de l'accueil... joie des yeux et de l'esprit... plaisir parfait de l'heure qui passe...

Encore une fois, sous de tels auspices et dans ce cadre parfait pour les fêtes de grande envergure la Diane du Quercy avait le 19 juin convié tous ses amis à participer à sa grande fête estivale annuelle placée sous la Présidence de Mme Alice Lapeyre et M. Pierre Bertin, membres du comité d'honneur de la Diane qui recevaient entourés de Mme P. Bertin, de M. Lapeyre et de leurs enfants.

Dès 15 heures, le parc aux beaux ombrages était envahi, le grand salon, transformé en salle de bal s'animaient des couples dansant aux accents entraînants de l'orchestre Gendreau, le buffet s'organisait par les soins de notre compatriote M. Delfort et la gaieté, les rires, les échanges de sympathies s'installaient dans une ambiance cordiale et charmante, pour de longs instants.

Nous ne pouvons nommer tous ceux, toutes celles qui, par leur grâce ou leur esprit, leur ferveur quercynoise, participaient à cette fête amicale et charmante si bien organisée par le Comité des Fêtes de la Diane du Quercy. Ils étaient trop... citons seulement quelques chefs de groupements quercynois ou amis reconnus : M. de Lacam, le Capitaine Parou, Mme Ganiayre, M. Richard, vice-président des Enfants de Figeac, Mme Suzanne Delrieu accompagnée d'une importante et joyeuse délégation du « Périgord à Paris », le Général et Mme Delpech, Mme et M. Miquel, Mme et M. Cassan, Mmes Hugon, Barges, Vaux, Paillet, M. Henri Ramet, artiste peintre, Secrétaire Général de la Société Ingres, le Docteur et Mme Battistelli, le Docteur David, M. Robalco, artiste lyrique, M. Lhuier, artiste peintre etc...

S'étaient excusés : M. Vialle, président du « Foyer du Quercy », M. H. Cangardel, administrateur général de la Compagnie générale Transatlantique.

De 17 heures à 19 heures une partie artistique déroula la variété de son programme, admirablement composé et suscita dans tout l'auditoire d'enthousiastes applaudissements :

Ce fut d'abord Mlle Maguette Rémond dans des danses acrobatiques magistralement exécutées et notamment un numéro de « claquettes », absolument réussi, puis Mlle Jeanne Couderc de la « Gaieté Lyrique », accompagnée par M. Lapeyre, guitariste, charma l'auditoire avec des vieux chants de langue d'Oc dont cette émouvante chanson du « Passeur », ensuite M. Lapeyre, guitariste virtuose, exécuta avec maestria deux airs espagnols, M. Dhery, ténor à la voix soûplement nuancée se fit applaudir dans « La petite Eglise », de Paul Delmet et un air de « Sadko », de Rimsky Korsakoff, M. Derennes, chanteur de grande classe 1^{er} prix du Concours Gabriel-Fauré, qui allia à sa magnifique voix de ténor une compréhension parfaite de la musique, chanta avec art plusieurs airs d'opérette, M. Jean Delmas, jeune artiste amateur, déchâna des rires et d'enthousiastes applaudissements par ses imitations de quelques vedettes de la politique, du cinéma ou du théâtre ; le chansonnier Bérias, qui continue la tradition des grands chansonniers, dit avec une verve, un entrain inimitables quelques-unes de ses œuvres et des histoires drôles et gaies ; l'admirable pianiste, Mme Haen, premier prix du Conservatoire, exécuta ensuite avec grand art une « Berceuse » de Chopin et une Sonate de Beethoven et, planté avec bonne grâce son grand talent de pianiste à la tâche ingrate d'accompagnatrice, elle voulut bien tenir le piano d'accompagnement durant tout le concert. Un groupe de danseurs Limousins, sous la conduite de M. Roger Blanchart, mêla la grâce charmante des vieux costumes d'autrefois aux vieilles danses limousines et quercynaises, puis, Mlle Suzanne Margerie, pastourelle du Lot et cantatrice à la voix de rossignol, égrena ses notes pures dans deux airs de « Manon » et de la « Coupe de Galathée » ; deux toutes jeunes artistes terminèrent ce programme, trop court au gré de l'auditoire, Mlle Renée Maurin, 11 ans déjà virtuose du piano, Mlle Nicole Dubois, 13 ans, future étoile de la danse, élève de M^{me} Camille Bos, de l'Opéra.

Puis des tables furent dressées dans le parc merveilleusement éclairé, dans les salons et un souper fort bien servi par les soins de M. Delfort l'accueillant propriétaire du Restaurant « Le Quercy » à Paris, groupa au gré de leurs sympathies les cent vingt convives demeurés, bien décidés à éprouver jusqu'au bout tous les plaisirs de cette belle journée. Après

FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAIQUES DU LOT

Colonies de vacances

Comme chaque année la Fédération des œuvres laïques du Lot donne aux petits de belles vacances au bord de la mer. Le premier groupe partira de Cahors le 13 juillet à 7 heures du matin pour Biarritz via Bergerac. Plus de 70 enfants s'en iront vers le soleil et vers la joie, vers cette plage des Basques où leurs tentes sont déjà prêtes à les recevoir, vers ce Palais de l'Enfance œuvre généreuse du Conseil général de la Dordogne achevé récemment et qui, par son élégance et le confort qu'on y trouve est un véritable paradis pour enfants.

Il n'est pas sans importance que les enfants les plus faibles et les plus déshérités puissent ainsi connaître sur la reine des plages de l'Atlantique ce « sourire innombrable des Flots » qu'Eschyle célébrait il y a 20 siècles. Il n'est pas sans importance qu'ils puissent y saisir une part de bonheur et quelques aspects de la beauté, cette beauté que la côte basque sait si bien prodiguer à tous. Il n'est pas sans importance enfin que l'œuvre d'éducation humaine qui s'est poursuivie dans le sérieux de chaque école tout au long de l'année s'achève dans la joie de la colonie biarrète.

Le 13 juillet plus de 70 enfants vont partir de Cahors.

Le 17 juillet et le 8 août d'autres partiront de Figeac, le 7 août et le 30 août d'autres partiront de Souillac, enfin le 31 juillet et le 28 août d'autres groupes partiront encore de Cahors.

Ainsi s'achèvera par le bonheur des enfants l'œuvre annuelle de bonté des Educateurs de ce département.

Mouvement administratif

M. Augé, secrétaire général de la Préfecture du Lot, est nommé secrétaire général de la Préfecture du Jura.

M. Poggioli, chef de cabinet du Préfet de l'Yonne, est nommé secrétaire général de la Préfecture du Lot.

Dans notre département, à Figeac comme à Cahors, M. Augé n'aura fait qu'un trop court séjour ! Suffisant pour y faire regretter son départ par tous ceux qui avaient pu apprécier l'aménité et la fermeté de son caractère, sa culture d'esprit et son beau talent de parole... Nous lui exprimons nos vœux pour la suite de sa carrière et nous présentons à son successeur nos souhaits de bienvenue.

Perception

Notre compatriote, M. Terral, commis de perception à Paris, est nommé fondé de pouvoirs à Aubusson (Creuse). Félicitations à M. Terral qui est de Gramat.

Services du Trésor

M. Valette, commis des Services du Trésor à Nevers, est nommé à Breteuil.

Ecole professionnelle

Notre jeune compatriote, M. Colombani vient d'être reçu au concours de l'Ecole nationale professionnelle d'Egletons (Corrèze). Félicitations.

Pour les pescoffs !

M. Vignals, employé à la pisciculture du Lot, a procédé ces jours derniers à l'immersion de 5.000 fruites dans le ruisseau le Céon.

Pigeon voyageur

M. Redoules, hôtelier à Bagnac, a recueilli un pigeon-voyageur portant à la patte droite une bague en aluminium sur laquelle on lit : 200 N.U. 36 M. H., à la patte gauche, une bague en caoutchouc ou on lit : 466-519.

Un de moins !

Dans la journée du 10 juillet, M. Carles, de Bouziès-Haut, a abattu, dans les bois de Port-Lalauque, un gros renard.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Blessures involontaires. — M. Gérard Vignals conduisant un camion a renversé, au tournant du pont de Cabessut, un motocycliste, M. Calmels, de Promilhanes.

M. Vignals est condamné à 25 fr. d'amende avec sursis, et à 5 francs d'amende pour excès de vitesse.

Violences. — Pour tapage injurieux et violences le nommé Cabridens est condamné à 3 journées de travail.

Fâcheux oubli. — M. Garrigues, retraité des P.T.T., à Vers, représentant d'une société de capitalisation est inculpé de défaut de restitution de carte d'identité à cette Société de capitalisation.

Il est condamné à 16 fr. d'amende avec sursis.

Déclarations d'Association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante : « La Boule sportive Martelaise ». But : Sport boules. Siège social : Martel (Lot).

Le café, le bal reprit, joyeux, animé jusqu'à minuit où l'on se sépara à regret, en remerciant et félicitant l'actif Président de la Diane, M. le Commandant Barges et son comité des fêtes pour cette fête familiale et charmante et en se donnant rendez-vous pour les prochaines journées de la Diane... en Quercy.

M.-L. V.-F.

UNE QUESTION ÉCRITE DE M. RENÉ BESSE AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. René Besse, député du Lot, ancien ministre, ayant pris connaissance d'un communiqué officiel publié par l'ambassade d'Espagne dans la presse du 9 juillet, pose la question écrite dont le texte suit au ministre des affaires étrangères (article 1^{er} paragraphe 9 du règlement de la Chambre des députés) :

« M. René Besse, connaissance prise d'un communiqué officiel publié dans la presse du 9 juillet, demande à M. le ministre des affaires étrangères, de bien vouloir lui faire connaître s'il lui paraît possible de tolérer que l'ambassadeur d'une puissance étrangère puisse, dans un communiqué, mettre en cause notre institut d'émission et, surtout, critiquer une décision souveraine rendue par la justice française. »

ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS D'ACADÉMIE ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Siège social : 55 faubourg Montmartre, Paris, 9^e.

L'Association nationale des officiers d'Académie et de l'Instruction publique, placée sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Éducation Nationale a été fondée à Paris, en 1932, avec les mêmes idées qui ont inspiré la création de la Société d'entraide de la Légion d'honneur.

Cette Association répondait à une nécessité, car elle a pu grouper en peu de temps un très grand nombre d'adhérents (7.000 environ) dans la France entière. Ceux-ci sont groupés en Comités régionaux avec sections départementales. Déjà beaucoup de départements ont pu ainsi réunir tous les décorés « violet » d'une même région.

L'Association forme actuellement le Comité du département du Lot et fait appel à tous les titulaires des distinctions universitaires afin de réaliser plus rapidement les principaux buts de son programme : Reconnaissance d'utilité publique, maison de retraite prêts d'honneur, création d'un ordre de l'Éducation nationale ou tout au moins rétablissement du troisième grade tel qu'il a été créé en 1808 par Napoléon 1^{er} avec les « Palmes » et supprimé en 1850 par la Deuxième République etc...

Demandes de renseignements (timbre par réponse) et adhésions peuvent être adressées à M. Ludovic David, instituteur à Vire sur Puy-Évêque, délégué départemental de l'Association, chargé de la formation de la Section du Lot, dont M. Cabouat, Préfet du Lot et M. Bégué, inspecteur d'Académie ont bien voulu accepter d'être les présidents d'honneur. (Communiqué).

Syndicat des producteurs de lavande du Quercy

Le 1^{er} juillet courant à la réunion qui a eu lieu à Cahors, dans la salle habituelle de leurs délibérations, les membres du syndicat des producteurs de lavande, composant l'assistance, ont décidé, sur la proposition de leur Président, de réduire les frais de distillation de 5 fr. par 100 kilos, de fleurs fraîches et de 10 fr., par 100 kilos de fleurs sèches. Il a été décidé en outre, en faveur des petits producteurs (des débutants pour la plupart), que toute quantité de fleurs fraîches inférieure à 20 kilos, ou de fleurs sèches inférieure à 10 kilos, serait exonérée des frais de distillation. Par contre, la cotisation syndicale annuelle sera élevée pour tous les adhérents, de 5 à 10 francs.

L'atelier de Cahors qui est à la disposition de tous nos récoltants sera ouvert du 15 juillet au 26 août prochain.

Nous recommandons aux producteurs de lavande dont la récolte excède 150 kilos de fleurs fraîches, ou 75 kilos de fleurs sèches, de prendre leur récolte audit atelier. Les opérations de distillation seront ainsi facilitées et même accélérées, car tout encombrement sera évité.

Les chargements de fleurs de lavande non accompagnées doivent être adressés exclusivement à notre atelier, faubourg Cabazat (Propriété Iches-Roques), à Cahors.

Le bureau du syndicat a le plaisir d'informer les producteurs de lavande que les cours des essences sont en hausse accentuée et que tout fait espérer que nous obtiendrons, en 1938, des prix aussi avantageux que ceux dont nous avons bénéficié l'année dernière. — Le Bureau.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Par décret rendu sur le rapport du ministre de l'Intérieur les Conseils d'arrondissement se réuniront pour la deuxième partie de leur session annuelle le 21 novembre.

Enseignement technique

Notre compatriote, M. René Laval, ingénieur des Arts et Métiers, élève de l'École normale supérieure de l'Enseignement technique de Paris, vient de subir avec succès l'examen de professeur de l'Enseignement technique. Nos félicitations.

L'Exposition de Cahors

Semaine agricole du Quercy à Cahors du 14 au 18 septembre

Une Exposition Agricole, Industrielle et Commerciale aura lieu du 14 au 18 septembre 1938, à Cahors. Cette manifestation, qui est placée sous la présidence d'honneur de M. le Ministre de l'Agriculture et qui est organisée par la ville de Cahors, la Chambre de Commerce, la Chambre d'Agriculture et la Fédération des Commerçants comprendra :

Une Exposition de machines et instruments agricoles,

Une Exposition industrielle et commerciale,

Une Exposition d'animaux reproducteurs, d'apiculture et d'apiculture, Une Exposition de produits agricoles et horticoles, vins, etc...

Des attractions et fêtes.

Des stands couverts seront érigés pour permettre aux Exposants de montrer dans les meilleures conditions possibles les produits de leur industrie ou de leur commerce.

Déjà de nombreuses demandes de participation ont été enregistrées, émanant tant des commerçants de Cahors que de ceux de l'extérieur. Le Comité se plaît à espérer que tous les commerçants de Cahors auront à cœur de donner à cette manifestation le plus d'éclat possible et qu'à cet effet, ils considéreront que leur devoir est de participer à l'Exposition.

Pour inscriptions et renseignements sur le règlement général du Concours, s'adresser pour la partie industrielle et commerciale à la Chambre de Commerce, quai Cavaignac à Cahors et pour le Concours agricole à la Direction des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors. — Le Président du Comité, SALANIE.

ASSURANCES SOCIALES

L'article 1^{er} du décret-loi du 14 juin 1938 publié au Journal officiel du 13 de ce même mois, place obligatoirement sous le régime des assurances sociales, dès l'instant que leur rémunération totale annuelle n'excède pas le chiffre limite prévu par la loi et qu'ils ne sont pas patentés :

1^o) les gérants de coopératives, les gérants de dépôts et de sociétés à succursales multiples ou d'autres établissements concessionnaires ou industriels ;

2^o) les courtiers, inspecteurs et autres agents des entreprises d'assurances de toute nature.

Il est possible aux gérants et aux agents des entreprises d'assurances qui, entre le 1^{er} juillet 1930 et le 1^{er} juillet 1932 ont été immatriculés dans l'assurance obligatoire et ont fait l'objet de versements, d'acquiescer, dans les conditions de la loi du 10 juillet 1933, les cotisations non portées à leur compte d'assurance « vieillesse » pour la période antérieure au 1^{er} juillet 1933.

Les gérants et agents des entreprises d'assurances non précédemment immatriculés ou ne justifiant pas du minimum de versements au 1^{er} janvier 1938, sont admis au bénéfice de la période transitoire en ce qui concerne le minimum de pension de vieillesse garanti.

Les personnes des catégories susvisées qui ne sont pas encore immatriculées ou qui, l'ayant été, ont fait l'objet d'une décision de radiation, doivent être déclarées, sans délai, en vue de leur inscription ou de leur réinscription.

L'article 2, 2^e alinéa du décret-loi du 14 juin 1938, publié au Journal officiel du 13 du même mois, prescrit la radiation, avec effet du 1^{er} juillet 1938, des personnes qui ont été maintenues dans l'assurance obligatoire, en application de la loi du 31 décembre 1937 et dont la rémunération annuelle est supérieure à 30.000 francs. Aucune cotisation ne devra être versée en ce qui concerne pour la période postérieure au 1^{er} juillet 1938.

Les assurés qui tombent sous le coup de cette disposition et leurs employeurs, qui n'auront pas demandé au service régional des assurances sociales, 14, rue du Rempart St-Etienne, à Toulouse, avant le 1^{er} juillet 1938, les radiations qui s'imposent, se verront refuser le remboursement des cotisations qu'ils auront versées indûment.

Affectations

Sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais : les adjudants Gendreau, attendu d'Afrique occidentale française et Dejean, attendu des Antilles ; les sergents-chefs : Clarens et Navarro, attendus d'Indochine ; Piétri, attendu du Maroc et Guillet, attendu de Chine.

MERCREDI 13 — SAMEDI 16 DIMANCHE 17 (en soirée) DIMANCHE (matinée)

GARY COOPER — JEANNE ARTHUR DANS

L'extravagant M. Deeds

EDEN

MERCREDI (veille du 14 juillet) JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE (en soirée) DIMANCHE (matinée)

Un film remarquable Marie Stuart

KATHARINE HEPBURN, Frederic MARCH EN COMPLEMENT : Une journée avec les quintuplés du Canada

Film qui vous fera vivre avec ces célèbres bébés ; vous assisterez à leurs jeux, leurs promenades, leurs repas, et vous fera entendre leurs premiers balbutiements en français, leur langue maternelle. Et un superbe film en couleurs.

CAHORS

A NOS LECTEURS

Nos ateliers étant fermés le jeudi, 14 juillet, Fête Nationale, le « JOURNAL DU LOT » ne paraîtra pas ce jour-là.

LE MOUVEMENT DES PRIX !!!

Le « Bulletin de la statistique générale de la France » publie le mouvement des prix au mois de mai, en France, comparativement aux prix des années 1936, 1937, 1938.

La différence est... brutale. Hélas ! chacun s'en est bien rendu compte, mais il est, cependant intéressant de connaître les proportions exagérées qui existent entre les prix de 1936 et 1938.

Voici les prix de gros des denrées alimentaires :

En 1936, la moyenne était de 336 ; en mai 1937, elle était de 515, et en décembre de 615.

Mais en février 1938, cette moyenne était passée à 625 et en mai 1938, à 652.

Pour les produits industriels, la moyenne était de 397 en 1936 ; mais en décembre 1937, elle s'est élevée à 636 et elle est arrivée en mai 1938 à 650 !

Mais une... consolation est donnée par le Ministère de l'Économie Nationale qui fait annoncer que dans le courant de juin 1938, aucune hausse générale des prix de détail n'a été enregistrée !

Hélas ! aucune baisse, non plus, n'a été et n'est pas annoncée !!! Que réserve l'avenir aux braves consommateurs ? Nul ne le dit, nul ne le prévoit. Mais hélas ! chacun se rend bien compte que ce n'est pas de sitôt qu'aura lieu la baisse des prix.

L. B.

Vérifications de culture du tabac

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer les planteurs de tabac des lieux dits Regourd, les Tuilleries, Cabessut, la Rozière, les Mathieux que l'inventaire des plantations commencera le 15 juillet 1938.

A cet effet, les planteurs intéressés sont invités à régler leurs plantations en temps utile et à se rendre sur le terrain pour assister aux vérifications de culture des employés.

Faculté de Toulouse

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, Mlle Geneviève Barreau, vient d'obtenir son diplôme de pharmacie devant la Faculté de Toulouse, Mlle Barreau a été également reçue aux examens du certificat d'hydrologie.

Nous adressons à Mlle Geneviève Barreau qui est une ancienne élève du lycée Clément-Marot et la fille de Mme et M. Gustave Barreau, le dévoué professeur de musique du lycée Gambetta et Directeur de l'Orphéon, nos sincères félicitations.

Brevet supérieur

Sont définitivement reçus : Mlles Belaygues, Beulaguet, Brel, Delmas Marie-Louise, Delmas Juliette, Deschamps, Magne, Pagès, Roquecave, Teuliers, Traversier.

MM. Bachié, Bornes, Cammas, Estanié, Gratiàs, Lascièze, Lestrade, Maillet, Mialaret, Pugnol, Salvan, Simbille, Talayssat Maurice.

Brevet élémentaire

Sont définitivement reçus au Brevet élémentaire, tous les candidats qui ont été déclarés admissibles.

Aspirants. — MM. Bach, Boizard, Breuil, Brondel, Cassan, Cubaynes, Deviers, Desplats, Dubrun, Izard, Lanxat, Laval, Lavigne, Leymarie, Péchuzat, Petit, Sintat, Soler, Tanays.

Concours général des Lycées et Collèges

Une nouvelle très agréable nous arrive de Paris. Notre jeune compatriote, Martin Yves, élève du lycée Voltaire, fils de M. Martin, Ingénieur-chimiste chef de bureau au Ministère des Finances, et de Mme, Directrice d'école à Montreuil-sous-Bois, vient d'obtenir le second prix du Mathématiques au Concours général.

Nous lui adressons nos bien sincères félicitations et nous nous associons à la joie bien légitime de ses parents et de son grand-oncle, M. Barascou, qui a largement contribué à faire l'éducation de son neveu.

Heureuse famille ! L'an dernier le frère du lauréat d'aujourd'hui fut reçu au Concours de Polytechnique.

Concours général

Parmi les lauréats du Concours général, nous relevons avec plaisir les noms suivants de nos compatriotes. Dissertation philosophique : ex æquo, 8^e accessit : M. Martinot, né à Capdenac, élève de philosophie au Collège de Figeac.

Version latine : Troisième prix, M. d'Espagnat, né à Fourmagnac (Lot), élève de première A au lycée Condorcet.

Nos vives félicitations aux jeunes lauréats.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Cours de vacances par correspondance

Nous rappelons aux familles qu'un cours de vacances par correspondance pour toutes les classes et pour toutes les matières vient d'être organisé par les professeurs des lycées de Cahors.

Baccalauréat : Ce cours assure d'abord dans les meilleures conditions la préparation complète à domicile des candidats à la session d'octobre. Les sujets de devoir et les plans d'études correspondants sont adressés aussitôt après l'inscription. Les élèves du cours de vacances sont en rapports directs avec chacun de leurs professeurs.

Examens de passage et Cours d'entretien : D'autre part, le cours par correspondance permet de préparer sans interrompre les vacances, les examens de passage ou d'entrée dans une classe supérieure ; il permet en outre, à tous les élèves qui ont leur niveau, de se perfectionner dans les matières de leur choix, afin d'assurer le plein succès de leurs études.

Ces cours sont ouverts à tous les élèves de la région quel que soit leur établissement d'origine. Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à la Direction des Cours de vacances au Lycée Gambetta.

Agrégation

Parmi les candidats admissibles à l'agrégation des Sciences-physiques nous relevons avec plaisir le nom de M. Raynaud, professeur au lycée Gambetta, et parmi les candidats admissibles à l'agrégation d'histoire et de géographie, le nom de M. Charrat, professeur à l'École primaire supérieure de Cahors.

Nous adressons à MM. Raynaud et Charrat nos bien sincères félicitations.

LYCÉE GAMBETTA

Baccalauréat

Sont définitivement reçus : 1^{er} A. — MM. Salgues Louis, de Cahors ; Schyn Louis, de Prayssac. Série A'. — MM. Besse Henri, de Cahors ; Castanié Pierre, de Cahors. Série B. — M. Baup Georges, de Souillac.

Philosophie. — MM. Andrieu René, de Beaugard ; Ausset Georges, du Boulv. ; Mialaret.

Mathématiques. — M. Capps Albert, de Cahors ; Colomb Raoul, de Cahors (mention bien) ; Girma Jean, de Cahors ; Mlle Doumerg Simone, de Luzech ; Mlle Marie Romec, de Cahors ; M. Teil Jean, de Cahors.

Concours d'admission à l'École Normale d'Instituteurs

Sont admises définitivement (ordre de mérite) :

Mlles Vasseur Hélène ; Laruelle Madeleine ; Bugeat Eva ; Castanié Marie-Louise ; David Marie-Louise ; Pench Marcelle-Marie ; Richard Madeleine ; Gayral Jeanne ; Lestrade Gilberte ; Arjac Odette ; Marandon Odette ; Peyrichou Jeanne ; Granlet Denise ; Mespoullhès Agnès.

Liste supplémentaire : Mlles Lauric Alberte ; Sabatié Emma ; Lassis Jacqueline.

Concours d'admission à l'École Normale d'Instituteurs

Sont admis définitivement (ordre de mérite) :

MM. Gascon Jean ; Couture Edouard ; Cammas Roger ; Demeaux Charles ; Tézier Arthur ; Couderc Roger ; Dayna Albert ; Lacalmontie Maurice ; Chambon Roger ; Bourlet Simon ; Plagne Paul ; Boizard Charles ; Mascré Pierre ; Boutes Gabriel ; Giraudet Jean ; Preyroux Alexandre ; Salvan Georges.

Compatriote

Nous sommes heureux d'apprendre et d'annoncer que notre jeune et excellent compatriote M. Jean Frayssinet vient d'être admissible à l'agrégation de philosophie.

Nous adressons à M. Frayssinet qui est un ancien élève du lycée Gambetta, et fils de M. Emile Frayssinet, journaliste, nos bien vives félicitations.

Succès universitaire

Notre jeune compatriote M. Christian Guillard, ancien élève de l'École primaire supérieure de Cahors, vient d'être admis, devant la Faculté de Toulouse, au certificat d'études supérieures de botanique générale avec la mention bien. Nos bien vives félicitations.

Mariage

On annonce le prochain mariage à Brest, de Mlle Yvonne Le Pichon avec M. Georges Larrive, lieutenant en droit, sous-lieutenant au 2^e régiment d'Infanterie coloniale.

Le jeune fiancé est le fils de notre excellent compatriote et ami, M. Louis Larrive, originaire de Montpezat, actuellement Economiste honoraire au lycée Henri-IV, de Paris.

M. Louis Larrive a exercé longtemps les mêmes fonctions au lycée Gambetta et il compte dans notre ville de nombreux amis dont nous exprimons les sentiments en lui adressant nos félicitations et nos vœux pour les futurs époux.

Auto contre cycliste

Une auto conduite par M. Delmas, propriétaire à Castelnau-Montriat, se trouvait à faible allure la rue Joachim-Murat, en direction du Boulevard, lorsque débouchèrent deux jeunes cyclistes, commis boulangers, Roger Molières, chez M. Trégoux, rue Wilson et Marcel Rouquid, chez M. Rouquid, rue Nationale.

Le jeune Molières fut renversé par l'auto et le jeune Rouquid heurta violem

Fête du 14 juillet

Les sociétés de « l'Orphéon de Cahors » et de « Les Amis de l'Harmonie », sont priés de se rendre le jeudi 14 juillet, à 21 h. 1/4, au kiosque des Allées Fénelon, pour le concert donné par ces deux sociétés.

80^e section des médaillés militaires

Les Sociétaires sont priés d'assister à une réunion au Siège social, Café de la Promenade, le jeudi 14 juillet à 11 heures. A l'issue de la réunion l'apéritif sera offert par M. Marroufin, Président de la 80^e Section. — Le Bureau.

Concours de boules

Le 14 juillet, aura lieu sur la place des Mobiles un grand concours de boules réservé aux Sociétés de la ville, organisé par la Boule Cadurcienne sous les auspices de la Municipalité. Tirage au sort et inscriptions à 14 heures, café Calmon, place Thiers. Divers prix en espèces. Engagement gratuit.

Fête de Regourd

La fête votive de Regourd sera célébrée le dimanche 21 et le lundi 22 août.

Comme tous les ans, les Cadurciens ne manquent pas de se rendre à Regourd pour assister à la fête votive qui obtient toujours le plus vif succès.

Chien contre moto

M. et Mme Laguarigues, infirmiers à l'Asile de Leyme, étaient en moto, lorsqu'un chien se jeta sous la roue avant de la machine. Le chien fut tué sur le coup, et les deux motocyclistes furent projetés sur la route.

M. Laguarigues n'eut que quelques contusions sans gravité, mais Mme Laguarigues a été assez sérieusement blessée à un genou.

Vol

M. Derrupp capitaine au long cours à la Compagnie générale transatlantique au Havre, de passage à St-Géry avait garé son auto à l'entrée du parc du château de Mme de Mégral.

Dans la soirée, quand il voulut reprendre son auto il constata qu'une valise placée sur le siège, avait été ouverte et que divers vêtements et une paire de lunettes avaient disparu. Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Happé par une courroie

Le jeune Louis Valette, fils de M. Valette, menuisier à Rampoux, a été happé vendredi matin, par une courroie du moulin et a été sérieusement blessé. Il a plusieurs blessures sur diverses parties du corps et a un bras fracturé.

Il y a 2 ans à peine, l'épouse de M. Clément Valette, de Jardel, près Salviac, trouva la mort dans un accident identique.

Incendie

Un violent incendie s'est déclaré chez M. Elie Lescaure, propriétaire au Roc (commune de Payrac). Un hangar plein de paille a été la proie des flammes. Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

Restitution

Ces jours derniers Mme veuve Guitony domiciliée à Pervillac, dans la région de Valprionde, fut victime d'un vol d'un coffret contenant 40.000 francs.

Or samedi quelle ne fut pas la bonne surprise de Mme Guitony de trouver devant la porte de son domicile, le coffret dont le contenu était intact.

Est-ce par peur d'être pincés ou par remords que les voleurs ont restitué le coffret ? Quoi qu'il en soit, Mme Guitony a été enchantée de cette restitution.

Eboulement dans une carrière

Samedi, les époux Lohmède, propriétaires à Tréjoux (Tarn-et-Garonne), aidés de leur domestique, étaient occupés à extraire du sable dans une carrière, lorsqu'un éboulement se produisit les ensevelissant tous les trois.

Le domestique put se dégager et courut alerter les voisins ; mais malgré la promptitude des secours et le dévouement des sauveteurs, M. Lohmède avait cessé de vivre.

Quant à Mme Lohmède, elle expira peu après.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré à Cahors pendant toute la journée du jeudi 14 juillet par la

Pharmacie LAGARDE
36, Boulevard Gambetta

SERVICE MEDICAL

Le service médical sera assuré le jeudi 14 juillet par M. le

Docteur PEINDARIES

Arrondissement de Cahors

Mercure

Succès universitaires. — Nous apprenons avec plaisir les succès remportés par les élèves suivants :

Mlle Marcelle Plagnol, reçue au brevet élémentaire et au brevet d'enseignement primaire supérieur ; Mlle Madeleine Lagarrigue, reçue à la 1^{re} partie du baccalauréat, série B ; Mlle Simone Bédou, reçue à la 2^e partie du baccalauréat, série philosophique. Aux lauréates, anciennes élèves de notre école Laïque, nos plus vives félicitations.

Catus

Exploit de réfugié. — Dimanche matin vers 12 heures, un réfugié hébergé à Salvérou-Catus sous prétexte de demander des subsides au maire de Catus l'a violemment insulté puis s'est jeté sur lui pour le frapper, ainsi que sur Mme Soulié, accourue défendre son mari. Il a fallu l'intervention des gendarmes, appelés par téléphone, pour venir à bout de l'énergumène et l'emmener au poste.

Quelle drôle de manière de remercier ceux qui font le nécessaire pour lui adoucir la vie.

Saint-Médard-Catus

Succès scolaire. — Nous apprenons avec un vif plaisir que notre jeune compatriote, Couture Camille, élève à l'E.P.S. de Cahors a été reçu au concours de l'école normale. Il s'est classé n° 2.

M. Couture a été reçu il y a quelques jours au B.S. première partie avec le numéro 1.

Nos sincères félicitations à ce brillant élève.

Douelle

Succès scolaire. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune et aimable compatriote, M. Claude Simbel-Boutary fils de notre sympathique docteur, vient d'être reçu dans d'excellentes conditions au concours d'entrée au lycée Gambetta de Cahors. Au jeune lycéen, à la famille, à ses maîtres Mme et M. Garrigou, instituteurs à Douelle, toutes nos félicitations.

Montcuq

Carnet blanc. — Nous venons d'apprendre avec un vif plaisir le tout prochain mariage de M. Raymond-Louis Delfort, instituteur, actuellement soldat au 28^e régiment du génie à Montpellier avec Mlle Odette-Marcelle-Jeanne Rigouste, institutrice déléguée au Cours complémentaire de Montcuq, domiciliée à Cahors.

Nous adressons aux futurs époux, tout particulièrement à Mlle Rigouste, professeur de lettres distinguée, nos bien vives félicitations et nos vœux de bonheur les plus sincères. Tous nos compliments à leurs familles.

Saux

Décès. — Samedi dernier, 9 courant ont eu lieu les obsèques de M. François Cauzit, décédé, après une courte maladie, à l'âge de 71 ans.

C'est un honnête homme, doublé d'un bon cultivateur qui disparaît. Il a élevé cinq enfants qui sont tous cultivateurs comme lui. Il a réussi à donner à tous, sinon la fortune, du moins une aisance qui les met à l'abri du besoin.

Nous prions la famille de vouloir bien accepter nos condoléances émus et la prions de croire à toute notre sympathie.

Puy-Evêque

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni le dimanche 3 juillet sous la présidence de M. le docteur Rouma. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM. Guillard et Piécourt.

Les affaires suivantes ont été examinées.

Installation d'eau : M. Simon est autorisé à faire installer l'eau chez lui, à ses frais, en se branchant sur la canalisation de la ville.

Prise d'eau : Le Conseil donne un avis favorable à une demande de prise d'eau dans la rivière le Lot, par M. Estival, retraité à Puy-l'Evêque.

Subventions : Plusieurs demandes de subventions formulées par des œuvres étrangères au département sont rejetées.

Fabrication de piquettes : Le Conseil municipal demande le bénéfice de l'article 5 de la loi du 8 juillet 1933 relatif à la fabrication de piquettes par les agriculteurs récoltant plus de 100 hectos de vin.

Eau potable dans les écoles des sections. — Le Conseil met à l'étude un projet d'installation d'eau potable aux écoles de Martignac et Loupiac.

Taxe vicinale : Il opte pour le maintien de la taxe vicinale.

Assurances des bâtiments communaux : Il est décidé que les assurances des bâtiments communaux seront révisées.

Réparation de l'Ecole de garçons : Le projet de réparation de l'école de garçons est adopté.

Emprunt : L'Assemblée décide de procéder à un emprunt de 155.000 fr. nécessaire pour l'électrification des écartés du secteur de Pignères.

Commission des fêtes : Le Conseil municipal autorise la société des boulistes à organiser la fête votive de Puy-l'Evêque.

Réparation d'un chemin : M. le maire communique une longue lettre de M. Galtié Théophile, relative à la réfection d'un chemin par les usagers.

Le Conseil municipal décide d'encourager le travail après entente des intéressés.

Chemin de Bel-Fas : Après avoir entendu le rapport du Président de la Commission des Travaux publics, le Conseil municipal ajourne la prise en charge du chemin de Bel-Fas jusqu'à ce que l'association syndicale qui la construit l'aura mis en état.

Eclairage public : Il décide de porter de 10 à 15 francs le prix d'entretien par lampe de l'éclairage public. Deux nouvelles lampes seront installées, l'une à l'école de jeunes filles, l'autre au jardin public.

Tirage d'obligations communales : Sont sorties au tirage : Abattoir : numéros 5, 31, 1.

Adduction d'eau : numéros 50, 99,

128, 157, 20, sont suspendus : numéros 52, 105, 133, 11, 73.

Budgets : Le Conseil approuve le compte de gestion de M. le Maire pour l'année 1937 et établit le budget additionnel pour 1938 et le budget primitif pour 1939.

La Commission administrative de l'hospice a procédé également à l'élaboration de son budget.

Probité. — Le jour de la foire de Puy-l'Evêque, Mlle Emilienne Marmo, fille de notre sympathique chef de gare, a trouvé un portefeuille contenant plusieurs billets de banque.

Mlle Marmo s'est empressée d'en faire la déclaration à la mairie. La personne qui l'a perdu peut le lui réclamer ou s'adresser à la Mairie de Puy-l'Evêque.

Nos félicitations à cette honnête jeune fille.

Abis aux planteurs. — M. le Maire informe ses administrés que l'inventaire des plantations de tabac commencera le 30 juillet.

Duravel

Accident. — M. Schiavon Apostolo, âgé de 63 ans, occupé à couper à la faucille des branches de vignes dans la propriété de M. Jean-Louis Lafon, route de la Ginesse, s'est fait une coupure entre l'index et le médius de la main gauche.

Un repos d'une dizaine de jours est nécessaire pour la cicatrisation de la plaie.

Succès universitaire. — Nous apprenons que Jacques Lavelle, fils de notre compatriote M. Lavelle et de Mme Renée Touriol a été définitivement reçu aux épreuves du baccalauréat 1^{re} partie à Paris.

Sincères félicitations au lauréat à Mme Touriol, la grand-mère, en vacances ici, et aux parents.

Deuil. — Mme Brandely, notre nouvelle receveuse des P.T.T. vient d'éprouver une perte cruelle dans la personne de son frère, qui résidait à Gramat.

Que Mme et M. Brandely trouvent ici l'expression de nos sympathiques condoléances.

Crégols

Fête patronale. — La coquette localité de Crégols célébrera sa fête patronale les 24 et 25 juillet.

Un Comité d'organisation, qui sait bien faire les choses, a été constitué dans le but de donner le plus d'éclat possible à cette fête et voici le brillant programme qui nous est communiqué :

Dimanche matin, 24 juillet : salves d'artillerie, réception de la musique, aubades, tour de ville en musique, distribution des bouquets, bal, apéritif-concert.

A 15 heures : grand bal champêtre dans un site magnifique ; multiples attractions et jeux variés ; départ du ballon « Verdun » ; tirage d'une tombola vers 18 heures ; tour de ville en musique à l'issue du bal, apéritif-concert.

A 21 heures et demie : grand bal de nuit ; brillantes illuminations « a giorno » et superbe feu d'artifice ; grande bataille de confetti, brillante retraite aux flambeaux à l'issue du bal.

Lundi matin 25 juillet : salves d'artillerie, réception de la musique, tour de ville en musique, jeux traditionnels de la poêle, de la cruche et leur suite attrayante bal, apéritif-concert.

Après-midi, à 15 heures : même programme que la veille, plus un mat de cocagne pour lequel les concurrents seront nombreux. A l'issue du bal de nuit, le 25 juillet, aura lieu le réveillon traditionnel à l'Hotel Sol, dont la réputation n'est plus à faire.

Le meilleur accueil est réservé aux visiteurs qui, comme tous les ans, seront certainement très nombreux. Le Comité d'organisation ne répond pas des accidents qui pourraient survenir au cours de la fête. Ajoutons que la localité de Crégols est desservie par de nombreuses routes et par les gares de Saint-Cirq-Lapopie et de Saint-Martin-Labouval.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Concours agricole de 1938. — Le concours annuel qui se tient alternativement dans chacun des trois arrondissements du Lot est réservé à Figeac en 1938. Ce concours est doté d'une subvention de 2.500 francs par le Conseil général et d'une somme égale par la Chambre d'Agriculture.

Il ne comprendra qu'un concours d'exploitation en deux catégories : 1^{re} Catégorie, propriétaires exploitants avec ou sans domestiques ; 2^e catégorie : fermiers ou métayers.

Dans chaque catégorie seront distribués des prix de 100 à 300 francs, des plaquettes, médailles et diplômes. Il sera attribué un prix d'honneur, un objet d'art, pour une exploitation parfaite de l'une ou de l'autre catégorie.

Promotion. — C'est avec plaisir que nous avons appris que M. Bonafous, le distingué chef des titres du Crédit lyonnais vient d'être promu lieutenant de réserve d'administration du service de santé.

Nous lui adressons nos cordiales félicitations.

Concerts. — Vendredi soir, à 21 h., a eu lieu le concert donné par l'Harmonie « Les Artisans Réunis ». Au programme : 1. Rentrons Mimis, allegro (Allier) ; 2. Don Pasquale, fantaisie (Donizetti) ; 3. Papillon, fantaisie pour saxophone alto (Bouil-

lon) ; 4. L'Arlésienne, première suite (Bizet) ; 5. Le retour à la vie, valse (Chalbas).

Samedi soir, notre société de trompes de chasse « Le Rallye Saint-Hubert » s'est fait entendre au kiosque de la place de la Raison.

Au programme : 1. Le vol à l'Est (La Dampierre) ; 2. La Triomphe, pas redoublé (X.) ; 3. Le Grand retour de chasse, fantaisie (Lauz) ; 4. Souvenir de la Bourdette (Jacob) ; 5. Le Moulin de la vierge, fantaisie (Sombrun).

Un nombreux public a suivi avec intérêt ces deux auditions.

Union vélocipédique de France. — Les comités de fêtes, les particuliers désirant organiser des courses cyclistes sous le contrôle de l'U.V.F. sont priés de s'adresser à M. Bessières, 1, place Vival, à Figeac, chef délégué sportif du département.

Il est rappelé aux coureurs licenciés qu'ils ne doivent pas prendre le départ dans une course non autorisée par l'U.V.F., sous peine d'amende.

Succès universitaire. — Mlle Denise Champigneulle vient d'être reçue au professorat de l'enseignement commercial.

Sa sœur, Mlle Yvonne Champigneulle est admissible aux épreuves orales de professorat des écoles normales, dans l'ordre des lettres, première partie ainsi qu'au concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses.

A ces deux brillantes lauréates figeacoises d'adoption, nous adressons nos vifs compliments et nos félicitations à leur famille.

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de notre charmante compatriote Mlle Claire Manchia avec M. Robert Gardelle.

Nous adressons nos compliments aux parents et nos vœux de bonheur aux jeunes fiancés.

Thémines

Accident. — Mme Veuve Ferrié Elisa, du Bout-du-lieu, a fait une chute dans son escalier et s'est fracturé l'humérus du bras gauche. La fracture réduite par le docteur Laval, obligea la blessée âgée de 78 ans, à un repos forcé sans l'immobiliser. Nos souhaits de prompt et complète guérison.

Vacanciers. — Nombreux vacanciers dans nos murs : Mme veuve Salanié Marie et sa petite fille Paulette Raffy, du bourg, la famille Darnis Urbain, de Gruffiel respirent le bon air de chez nous.

Espédaillac

Brevet sportif populaire. — Notre école de garçons et notre société sportive présentaient 7 candidats aux épreuves du Brevet sportif populaire qui ont eu lieu à Caniac le 10 courant. Tous ont été reçus. Ce sont :

B.S.P. 2^e échelon : MM. Louis Canecé, Pierre Goldéfy, Marcel Malbec, Roger Niamec.

B.S.P. 1^{er} échelon : MM. André Malgouyres, René Rougeyrolles et Henri Serres.

Nos félicitations à ces jeunes sportifs.

Succès scolaires. — Mlles Maria et Simone Carboni du bourg ont subi avec succès l'examen d'entrée en 6^e au Lycée Clément-Marot à Cahors.

Nos compliments.

A PARIS

Voyageurs, Touristes

Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)

Métro : Saint-Paul

PARIS (2^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT

SALLES DE BAINS

RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

CHAMBRES À UN LIT

de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone

(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92

Propriétaire

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil d'arrondissement. — Dans notre compte-rendu de la séance du Conseil d'arrondissement, nous avons écrit à propos d'un vœu de M. Desreuil, « Emet le vœu que tout chef-lieu de commune soit desservi par une route départementale, s'il ne l'est pas, par un chemin vicinal. » Il faut lire : « S'il ne l'est que par un chemin vicinal ».

Succès. — Nous sommes heureux d'apprendre que M. Roger Barel, fils du sympathique directeur du Cours Complémentaire de notre ville, vient d'être reçu, avec mention bien aux examens de deuxième année de pharmacie.

Nos bien sincères félicitations.

Etat civil du mois de juin. — Naisances : Yves Bargues, 23 avenue Cavaignac ; Jean Mayaudon, avenue Larroumet ; Jean Jauvion, à Mailloil ; René Bennet, à Valenty ; Guy Rosani, 57, boulevard Mainiol. Mariages : Antonin Rogues, cultivateur au Castelat, commune de Gourdon et Lucienne Bouscasse, couturière à Prouillac, commune de Gourdon ; Marcel Cabrié, mécanicien à Gourdon et Henriette Benoit, couturière à

Gourdon ; Jean Housty, jardinier à Gourdon et Germaine Landy, lingère à Montagnat (Ain).

Décès : Pierre Delpech, ancien boulanger, 76 ans, 42, avenue Gambetta ; Jean Parjadis, cultivateur, 68 ans, à Tustal ; Jules Sarret, retraité, 62 ans, 3, rue de l'Épinglier ; Jean Iragne, retraité, 64 ans, 1, rue Jean-Jaures ; Elisabeth Géral, sans profession, 70 ans, épouse Manus, à Costeraste ; Raymond Capy, cultivateur, 74 ans, 19, rue Saint-Romain ; Berthe Justy, sans profession, 63 ans, 6 avenue Cavaignac ; Jean Deviers, cultivateur, 67 ans, 17, rue Saint-Romain ; Jérôme Hébrard, cultivateur, 40 ans, aux Barbiers ; Antoine Bennet, cultivateur, 77 ans, à Vèzes.

Objets trouvés : 1. Une clé, par M. Jouclas Ferdinand, avenue de la gare ; 2. Une clé, par M. Meulet, facteur des postes à Frescati ; 3. Un filet à provisions garni, par Mlle Griffoul, au Margès, commune de Gourdon.

Objets perdus : 1. Un petit porte-monnaie contenant un peu d'argent, par Mlle Marguerite Delpech, rue Molinié-Montagne ; 2. Un porte-monnaie contenant une certaine somme, par M. Floirac-Coleille, à Auzac, St-Projet ; 3. Une pompe de bicyclette, par M. Combe, tailleur, avenue Cavaignac.

Labastide-Murat

Soirée dansante. — A l'occasion du 14 juillet, le Comité des fêtes organise une grande soirée dansante avec le concours du réputé accordéoniste G. Rougié et son orchestre.

Il est certain d'ores et déjà que cette soirée obtiendra le plus vif succès.

Salviac

Toujours des succès. — L'année 1938 aura été une année couronnée de succès par nos compatriotes ; c'est ainsi que notre jeune compatriote, M. Jean Prigent petit-fils de M. Auguste Albert, l'estimé propriétaire et ancien conseiller municipal de Salviac, vient d'être reçu définitivement au baccalauréat 1^{re} partie avec mention assez bien.

M. Georges Brondel, fils des époux Brondel-Marty, de Luzien-Cheyrour, près Salviac, vient d'être reçu aux examens du brevet simple et du brevet élémentaire primaire supérieur.

Mlle Marie Labro, petite-fille de Mme veuve Marie Pugno, de Salviac et fille de l'estimé employé de la Banque de France à Cahors a été reçue également aux examens du brevet simple et du brevet élémentaire primaire supérieur.

Nos sincères félicitations à nos jeunes compatriotes.

La foudre. — Au cours d'un violent orage qui a éclaté jeudi soir sur Salviac et les environs, la foudre est tombée sur la maison de M. Behengut, propriétaire à Préjaille, conseiller municipal de Salviac.

Les dégâts couverts par une assurance sont heureusement peu importants.

Souillac

Foire du 4 juillet. — Notre foire de lundi a été très importante. Principaux cours pratiqués : Gros boufs d'attelage, 5.800 à 6.400 fr. ; moyens, 5.000 à 5.600 fr. ; doubles, 3.000 à 3.500 fr. ; veaux et génisses d'Auvergne, 1.800 à 2.000 fr. ; vaches laitières, dites gâtines, 5.200 à 5.600 fr., le tout la paire.

Moutons pour la boucherie, 180 à 210 fr. pièce.

Les petits porcelets à deux mois d'âge, vendus entre 100 et 120 fr. l'un suivant qualité et grosseur.

Poulets de grains, 6 fr. 75 à 7 fr. 75 ; poules et canards, 6 fr. ; dindes, 7 francs ; pintades 7 fr. 50 à 8 fr. ; lapins domestiques, 3 à 3 fr. 50, le tout le demi-kilo, Pigeons communs, 8 à 9 fr., de grosses espèces, 14 à 16 fr., le couple.

Prochaine foire le 19 juillet.

REFLEXION

SUR L'AFFAIRE ESPAGNOLE

Les mouvements et les hésitations de l'opinion française à l'égard de l'Espagne s'expliquent par la méconnaissance de l'histoire intérieure de la péninsule de 1931 à 1936 et des conditions dans lesquelles s'engageait le mouvement séditionnel.

Notre camarade Caubet, actuellement instituteur à Fumel et qui fut pendant 4 ans, directeur des Ecoles Françaises de Tarragone vient de publier une brochure « Réflexions sur l'Affaire espagnole » que tous nos camarades liront avec intérêt et dans laquelle l'auteur analyse brièvement, mais très intelligemment les événements espagnols depuis la proclamation de la République. Faire tenir en un petit essai l'essentiel de ces événements, les expliquer clairement et impartialement sans sacrifier la documentation telle est la gageure que Caubet a tenue et gagnée.

Notre camarade a déjà publié plusieurs ouvrages : un recueil de nouvelles : « Sept », un roman ; « Relizane » et deux études documentées et agréables à lire « Penne d'Albigeois » et la « Révolution à Penne ».

Nos amis pourront se procurer ces livres chez l'auteur : Caubet instituteur à Fumel (Lot-et-Garonne) (les exemplaires demandés seront dédiés), à la librairie Francis, à Cahors, ou chez M. Faucher, libraire à Fumel. — L. D.

Réflexions sur l'Affaire espagnole, 3 francs. Sept (nouvelles), 5 francs ; Relizane (roman), 10 francs ; Penne d'Albigeois (étude), 8 francs ; La Révolution à Penne 6 fr. (Remise d'usage, 10 0/0).

RENSEIGNEMENTS

Marché du travail

La situation du marché du travail, dans le Lot, pendant la semaine du 27 juin au 2 juillet 1938, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 4 hommes, 1 femme.

Interlocaux : 2 hommes.

En extra : néant.

Demandes d'emploi non satisfaites : 6 hommes, 2 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 2 femmes.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

FAILLITE
de la dame **VILLAIN Renée**,
veuve **VINEL**,
Droguerie Centrale
rue Wilson, CAHORS

Convocation des créanciers pour concordat ou contrat d'union.

Messieurs les créanciers de la dite faillite, dont les créances ont été vérifiées et admises, sont invités à se rendre :

Le vingt-trois juillet prochain, jour de samedi, à onze heures, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour entendre le rapport qui sera fait par le syndic sur l'état de la faillite dont s'agit, — sur les formations qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, — délibérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par la liquidation pour obtenir le concordat, — et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatorze de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier,
M^r J. CROZAT.

Bonne carte Bolduc offer. par import.
Fabr. Ecr. **Fred. GILBERT** 106, Av. de St-Mandé, PARIS.

Vient de paraître :

LA GYMNASTIQUE ATTRAYANTE A L'ECOLE PRIMAIRE

(Leçons, exercices, jeux, danses avec balles, ballons, cerceaux, cordes, coïssins)

par Mme Ch. COLAS-SAUZON
en collaboration
avec Ch. Colas instituteur
Préface de M. Béaué,
Inspecteur d'Académie du Lot

(Chez M. Ch. Colas, 41, Bd Gambetta, Cahors, 14 fr. ; franco : 15 fr. 50. Compte de chèques Postaux, Toulouse (119-65).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

LA MODE PRATIQUE

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL
un abonnement de faveur de 3 mois
et une pochette de patrons, le tout pour 20 frs

De plus, vous trouverez dans le 1^{er} N^o de chaque mois une série de patrons à votre taille de mannequin.
Envoyez 20 francs avec cette annonce : 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

BON-PRIME

offert aux lectrices du

« JOURNAL DU LOT »

UN CHARMANT NAPPERON

« MUGUET DE MAI »

Ce joli napperon de 45 x 33 cm. dessiné sur belle toile de fil couleur (bleue, rose ou jaune, au choix), avec fournitures, est envoyé contre la somme de 8 francs. Ajouter 1 franc pour avoir la broderie commencée.
Envoi recommandé contre 1 timbre de 0 fr. 65.

Retourner ce BON-PRIME

AUX DOIGTS DE FEES

39, Bd. Raspail, PARIS, VII^e

Nom :

Adresse :

Joindre la somme de 8 francs

Bibliographie

NOUVELLE BIBLIOTHEQUE PLON

L'ABBAYE D'ÉVOLAYNE

ROMAN PAR
PAULE RÉGNIER

Le Grand prix du roman 1934 a été attribué par l'Académie française à l'abbaye d'Évolayne qui vient d'être réédité aujourd'hui dans la Nouvelle Bibliothèque Plon, et dont M. Henry Bordeaux disait :

« Ce magnifique roman ressemble si peu à toutes les peintures habituelles de nos mœurs ! Et cependant il est si vrai, si humain, je ne sais rien de plus émouvant dans le récent roman contemporain de cette abbaye d'Évolayne où la chair se purifie dans le sang du Christ. »

Livre d'une vérité tragique. Livre de mystique et d'amour, où la femme perdue par sa passion croit trouver dans la vie religieuse et le cloître le secret d'un bonheur que n'a pas su lui apporter l'amour humain.

Paule Régnier nous confiait elle-même, en parlant de ce roman : « Il m'est difficile de dire pourquoi j'ai

écrit l'abbaye d'Évolayne, tant les causes, les circonstances qui président à la naissance d'une œuvre sont mystérieuses pour son auteur même.

Simplement, j'avais toujours été frappée de voir combien la femme — même douée de la plus forte personnalité — se laisse dominer par les idées de l'homme qu'elle aime, au point de les prendre pour les siennes propres et d'être capable de leur sacrifier son amour même. Je pensais que de cette dépendance spirituelle pouvaient naître les plus tragiques erreurs ».

Cette œuvre profonde où se heurtent l'amour et la foi, nous montre les caractères si nobles, si sincères et pourtant si profondément cruels et humains, qu'il est impossible de lire ce livre sans ressentir une émotion profonde.

Un volume in-16 broché sous couverture illustrée. Prix : 3 fr. 50. — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris, 6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

LA CHATELAINE DE SHENSTONE

PAR
FLORENCE L. BARCLAY
Traduit de l'anglais
par E. de Saint-Segond

L'œuvre entière de la célèbre romancière anglaise exalte la nécessité d'un haut idéal dans la conduite de la vie et aussi la douce poésie du foyer. La Châtelaine de Shenstone

reçoit avec raison sa consécration définitive en prenant place dans l'élégante collection destinée à fonder la véritable bibliothèque moderne de la famille. C'est la dramatisation pathétique d'un conflit de conscience entre l'amour qui s'offre à une âme féminine, lassée de sa solitude, et un noble scrupule moral. L'action se déroule dans un de ces coins tranquilles de la province anglaise où l'auteur se plaît à situer ses récits et dont la paix sereine, en faisant ressortir l'évolution des caractères, semble donner un sens profond aux moindres gestes de personnages. Le major Engleby est tombé dans une tranchée de la grande guerre victime d'une erreur qui déclancha trop tôt l'explosion d'une machine de son invention. Sa veuve porte un deuil décent, éloigné de tout désespoir, car à ce savant elle n'était unie que par les liens d'une délicate affection. Et voilà qu'au cours d'un séjour imposé par son médecin, dans un village de pêcheurs, elle rencontre subitement l'homme que son cœur appelait tout bas. Sa volonté supérieure exerce sur elle un empire souverain. Mais elle apprend tout à coup que celui qu'elle était prête à aimer, qui lui a sauvé la vie dans un instant critique, est justement le camarade de tranchée qui, interprétant mal un signal, a causé la mort du major. En elle s'éleva un débat poignant, entre la religion du passé et la tentation du bonheur assuré, auquel tour à tour elle se déroba et consent, non sans de cruelles alternatives. La traduction de Mme E. de Saint-Segond, élégante et

fidèle, donne une idée complète et vraie de ce pur chef-d'œuvre.

Un volume in-16 broché sous couverture illustrée. Prix : 3 fr. 50 — En vente à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, Paris, 6^e, et dans toutes les bonnes librairies.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 15 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies



Essai 3 mois : 2 francs

Pendant votre séjour à Paris
vous pourrez lire votre journal
62, rue de Richelieu, PARIS

Ce journal est en lecture dans le Hall de l'Agence Havas
62, rue de Richelieu, PARIS

FOURRURES
ROBES - MANTEAUX
Réparation
Transformation de Fourrures
ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard
M^{me} BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

Avant de partir pour Paris
notez l'adresse de

l'Agence Havas
62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
vous pourrez lire chaque jour votre journal dans le Hall de son immeuble

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

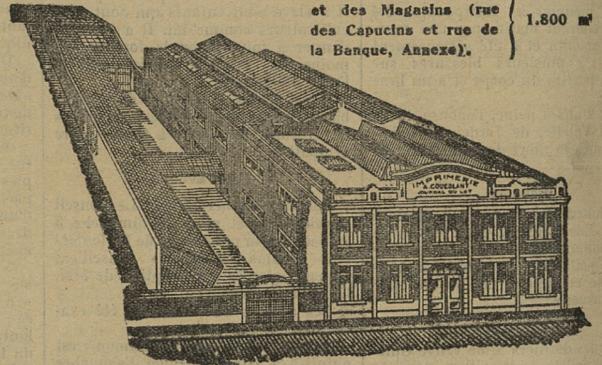
10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS

Superficie des Ateliers
et des Magasins (rue
des Capucins et rue de
la Banque, Annexe) : 1.800 m²



LA PHOSPHIODE GARNAL
Prix du flacon : 15 francs — En vente dans toutes les Pharmacies

Feuilleton du « Journal du Lot » 32

**ARLETTE
ET SON OMBRE**
par MAX DU VEUZIT

Sa voix restait moqueuse, mais c'est toujours par le même grognement peu amical qu'on lui répondait. Du coup, Arlette, qui était gaie jusque-là, sentit soudain la malveillance de leur attitude. Elle se fâcha tout rouge.

— Voyons !... Y a-t-il quelque chose qui ne va pas ?... Quand je vous parle, vous - pourriez répondre !... Avez-vous quelque chose à me reprocher ?... Dites-le franchement ! Il ne peut y avoir qu'un malentendu entre nous, j'en suis certaine ! Et rien dans mes actes rien dans ma conduite... — Rien dans tes actes !... Rien dans ta conduite !... Hum ! hum !... protesta Mauricette.

Et Marie de conclure : — Il faut bien entendre tes solennelles déclarations. Arlette ne comprenait rien. Elle était abasourdie et les regardait avec stupeur.

Certainement quelque fait grave... une chose qui lui avait complètement échappé, lui était imputable. Et

si ses camarades adoptaient une telle attitude, il était probable que la patronne, Mme Limay, se réserverait de lui en parler.

Qu'est-ce que cela pouvait bien être ?

Elle décida de ne pas se mettre martel en tête à l'avance. Et dans l'attente de l'inconnu... du pire ! elle se remit au travail et ne dit plus un mot. Mais cela ne faisait pas l'affaire des ouvrières. Elles poussaient bien leurs grognements de temps à autre, mais sans effet appréciable.

— Il y en a des qui s'offrent un amoureux, soupira Marie.

Arlette étonnée, releva la tête.

Ses compagnes, qui l'observaient à la dérobée, eurent peine à réprimer un éclat de rire.

— Il y en a des qui ont tous les bonheurs ! Après le mari, le joli garçon ! chantonna Mauricette.

Furieuse, la jeune femme se dressa.

Une seconde, les autres crurent qu'elle allait faire un éclat. Mais Arlette se rassit.

— Il y en a des qui sont des accapareuses et voilà tout ! déclama alors Gaby, d'une voix provocante.

Cette fois, c'en était trop ! Debout, croisant les bras, regardant tour à tour les trois moqueuses, celles qui se sentaient ainsi visées sans en comprendre la raison, s'indigna.

— Ah ! mais !... En voilà assez !... Est-ce fini, ces coups d'épingles ?... M'expliquez-vous ?... Oh ! et puis,

tenez, je vous cède la place... Je m'en vais.

Comme elle faisait mine d'aller vers la porte, toutes trois se précipitèrent et la saisirent par le bras pour la retenir.

Dans ce mouvement, où elles abandonnaient enfin leur tenue rigide et leurs airs affectés, elles s'efforçaient en revanche de garder un sérieux réprobateur, ce qui paraissait assez difficile, d'ailleurs, à en juger par leurs bouches exagérément pincées.

— Hé oui !... Ce qu'on en dit !... expliqua l'une en réponse au regard interrogatif d'Arlette. On sait bien que c'est ton droit.

— C'est ton affaire, bien sûr ! observa l'autre d'un ton qui semblait concéder une faveur. Nous sommes indiscrettes, mais pas méchantes au fond, tu sais !

— Te fâche pas, mon petit !... Calme-toi !... — Et puis, cela ne devait pas être rigolo tous les jours avec un mari toujours en voyage... Je te comprends !

— Si tu trouves la bonne occasion va, profite-en bien. On n'est jeune qu'un temps !... Tu as tellement été malheureuse, jusqu'ici !

Arlette écoutait ces ironiques protestations qui prenaient forme de condoléances exagérées, et elle comprenait de moins en moins. Dans sa colère, elle ne retenait qu'une chose : on la soupçonnait... pis encore, on l'accusait d'avoir un amoureux !

Cette nouvelle injustice, s'ajoutant aux précédentes, lui fit mal ; son regard s'assombrit et elle faillit éclater en sanglots.

— Oh ! vous m'ennuyez, toutes les trois ! Je n'ai pas d'amoureux, vous le savez bien. Et je mets au défi l'une quelconque d'entre vous de pouvoir dire qu'elle m'a rencontrée seule avec un monsieur.

— Eh ! parbleu ! fit Gaby, nous le savons bien... Cela n'empêche pas du tout que tu aies un amoureux, ma chère, que la chose te fâche ou non !... Ne nie pas !... C'est lui qui nous a prise pour confidentes, hier soir.

L'orpheline, abasourdie, les regarda l'une après l'autre.

— Lui ? fit-elle absolument stupéfaite. Qui ça, lui ?... — Parfaitement, lui ! expliqua Mauricette. Hier soir, en ton honneur, il nous a payé l'apéritif au café de la Paix, ma chère ! Tu nous vois, toutes les trois, installées à la terrasse avec tout beau monsieur et tirant un malaga à la santé !

— Qu'est-ce que vous me chantez là !

— La vérité ! fit Marie Minars. Mais écoute, on va t'expliquer ça ; tu as rudement l'air de tomber de la lune !

— Comme si elle n'était pas au courant ! lança Gaby Varlette qui aurait voulu éterniser ce qui-proquo.

Mais chacune voulut donner des détails, si bien que la jeune femme finit par comprendre que ses trois

camarades avaient été interrogées, la veille, à leur sortie de l'atelier, par un homme d'une trentaine d'années. Il leur avait posé de nombreuses questions sur Mme Lussan, sur sa situation, sur la vie qu'elle menait, sur son mari, etc., etc., etc.

Arlette, sidérée, et croyant, conformément à ce que ses compagnes lui affirmèrent, qu'il s'agissait d'un amoureux, put répondre, avec l'énergie de la sincérité, qu'elle ignorait de quel homme elles voulaient parler.

Son affirmation stupéfia les mutines, qui lui décrivirent en vain l'inconnu de la veille.

— Il est grand et maigre, voyons ! — C'est un assez beau garçon, avec des cheveux châtain foncé et des yeux gris... Tu l'auras sûrement rencontré plusieurs fois sur ta route.

— Je ne crois pas... ou alors, je n'ai pas fait attention.

— Et tu n'as aucune idée ?... Cette description ne te dit rien ? — Non !... Rien du tout.

Mais, tout en formulant cette dénégation, l'orpheline pensait à son beau-père.

— Quel âge a-t-il, ce monsieur ? s'enquit-elle à son tour.

— Oh ! vingt-huit ans environ... Pas davantage !

— Vous êtes sûres que ce n'est pas un homme de quarante ans, plutôt ? — Non, bien sûr !... Ou alors, il ne porterait pas son âge.

Comme l'orpheline soupçonnait, inquiète de cette imprécision, Gaby en fit la remarque.

— Tu penses à quelqu'un, toi, madame Lussan !... Il a quarante ans, le monsieur de tes rêves ?

Arlette fut tellement estomaquée de la supposition qu'elle en fit la grimace.

— Je pense à mon beau-père que ma mère aurait pu envoyer à ma recherche, avoua-t-elle, indignée.

— Ton beau-père ? — Oui ! Et je vous affirme qu'il n'est pas le monsieur de mes rêves, loin de là !... Ah ! sapristi ! non !... Le désagréable personnage !

— Tu as peur de lui ? questionna Mauricette.

— Plutôt !... C'est un vilain oiseau, je vous assure. Je ne souhaite pas du tout le voir à mes trousses !... Du coup, les trois ouvrières sympathisèrent avec Arlette.

— Oh ! tu sais, si on avait pu supposer qu'il fût ton beau-père, on n'aurait pas accepté son apéro... — Mais rien ne dit que cet homme soit le parent de notre camarade, protesta Gaby, qui avait été séduite par l'invitation de l'inconnu. Il faut dire la vérité, ajouta-t-elle. Ce jeune homme a été poli et bien convenable... Il n'a rien dit qui puisse nous choquer.

— Oui, avec nous il a été parfait. — Un peu froid, tout de même, pour un amoureux.

— Ça, oui ! Ce n'est pas un homme expansif ! Il nous interrogeait, mais quant à laisser deviner ses intentions !... (à suivre)